

## VI. CADRE DES RESULTATS DU PROJET

Ce projet contribuera au(x) objectif(s) de développement durable suivant(s) :

Ce projet contribuera aux résultats nationaux suivants inclus dans le PNUAD/Document de programme de pays :

Ce projet sera lié aux produits suivants du Plan stratégique du PNUD :

Produit 1.3 : Solutions développées aux niveaux national et international pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets.

Indicateur 1.3.1 : Nombre de nouveaux mécanismes de partenariat financés pour des solutions de gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets au niveau national ou international.

Indicateur 1.3.2 : a) Nombre de personnes supplémentaires bénéficiant de moyens de subsistance renforcés grâce à des solutions de gestion des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets.

Objectif de projet	Objectif et indicateurs de résultats	Référence	Cible à mi-parcours	Cible de fin de projet	Hypothèses
Promouvoir la finance novatrice et l'adaptation communautaire dans les communes autour des RNC	Indicateur 1 : Nbre de mécanismes de financement dédiés à l'adaptation aux changements climatiques dans le budget communal et montant du fonds des IMF accordé aux populations vulnérables.	Le programme PGIES a permis de créer 35 RNC et UP autour des limites des parcs nationaux au Sénégal. Elles rassemblent 203 villages de 21 communes autour de cette gestion des terres. L'évaluation de 2012 montre des améliorations significatives dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation effets du changement climatique, mais elle met également en évidence les principales difficultés rencontrées par les villageois dans leurs activités agricoles en raison des pluies tardives et de la salinisation des eaux et des terres. De plus, les communes ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour	Au moins deux mécanismes de financement novateurs sont conçus et mis en œuvre et apportent un financement supplémentaire (même moins important).	Au moins trois mécanismes de financement novateurs sont conçus et mis en œuvre et apportent un financement supplémentaire à au moins 15 communes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèse</li> <li>- Existence d'une expertise nationale capable de soutenir les communes et les ménages dans leurs efforts d'adaptation.</li> <li>- Participation et implication des maires et communautés cibles</li> </ul>
			Au moins 2 000 ménages (environ 10 %) ont adopté des moyens de subsistance résilients.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques</li> <li>- Les acteurs locaux (IMF, secteur privé, communes, etc.) ne collaborent pas avec le projet.</li> <li>- Les ressources financières sont trop limitées pour permettre aux communautés locales et aux institutions de mettre en œuvre des activités résilientes.</li> </ul>	<u>Moyens de vérification</u> Rapports d'entretien, suivi et évaluation du budget communal. -Fréquence: annuelle (budget communal + ménages cibles)

		investir dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.	-Resp. : UGP			
<b>Composante/résultat I</b>	Des mécanismes novateurs financent des actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.	Indicateur 3 : Nombre de communes qui incluent l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement, budgets communaux et plans d'aménagement et de gestion des sols des UPR/RNC.	<p>Les 21 communes cibles disposent toutes d'un plan de développement communal approuvé ou en cours d'approbation. Cependant, aucune d'entre elles n'inclut d'actions d'adaptation aux changements climatiques. En outre, seules quatre (4) communes incluent la présence et la gestion des UPR/RNC, tandis que la loi n°96/07 du 22 mars 1996 leur confère un mandat de gestion. Par ailleurs, seulement deux (2) communes font état d'une allocation dédiée à l'environnement dans leur budget annuel.</p> <p><b>Indicateur 4 : % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes.</b></p> <p>Le Ministère des finances admet que les ressources issues des fonds de dotation couvrent seulement 20 % des besoins des communautés locales. L'environnement est le parent pauvre en ce qui concerne l'allocation du budget communal. Le budget annuel des 21 communes cibles</p>	<p>Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UPR/RNC inclus l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Au moins cinq communes ont mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires consacrées à l'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UPR/RNC inclus l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Chacune des 21 communes a mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques, soit au moins l'équivalent de 5 % du budget annuel</p>	<p><u>Hypothèse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les maires et le personnel communal sont profondément engagés</li> <li>- Partenariat efficace avec le PNDL</li> <li>- Partenariat efficace avec l'UCAD</li> <li>- Existence d'une expertise nationale capable de soutenir les communes</li> <li>- Les populations locales ont confiance en la MEC du delta du Saloum</li> <li>- Les IMF souhaitent développer des actions dans la zone d'intervention du projet</li> </ul> <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités limitées des conseils municipaux</li> <li>- Les élections municipales prévues pour 2019 interfèrent avec le projet</li> <li>- Les IMF ne collaborent pas avec le projet</li> </ul> <p>Moyens de vérification</p> <p>Plans de gestion de l'UPR/RNC, Budget communal et suivi et évaluation</p> <p>Livres comptables des mutuelles et rapports financiers des IMF et des MEC.</p>

			Formulaire de demande de subvention et accords de partenariat avec les bailleurs de fonds. Création et document stratégique du CIC.
		-Fréquence : annuelle -Resp. : UGP	
<b>Indicateur 5 : Augmentation du volume des prêts accordés aux populations vulnérables par les établissements de crédit et les institutions de microfinance et l'adaptation aux changements climatiques dans cette part.</b>	Parmi les 9 mutuelles d'épargne et de crédit mises en place par le PGIES dans les 4 zones du projet, seule la mutuelle du delta du Saloum est toujours active et dispose d'un volume de prêts équivalent à 24 millions de FCFA pour 2015.  L'URMECS est présente dans la zone de Koor mais ne collabore pas avec la MEC. D'autres mutuelles souhaitent s'installer dans les zones du projet.	L'analyse des actes du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit a été réalisée et a abouti à un plan d'action clair pour l'avenir.  L'assistance technique a organisé au moins 10 formations et la mutuelle du delta du Saloum est désormais professionnelle : la calculabilité est mise à jour et conforme aux exigences officielles et la procédure de gouvernance a été revue.	La mutuelle du delta du Saloum a été renforcée pour couvrir toutes les zones du projet et atteint un volume de prêts accordés au moins équivalent à 300 millions de FCFA. Des partenariats ont été établis avec au moins une (1) mutuelle qui accorde 300 millions de FCFA dans chaque zone.
<b>Indicateur 6 : Nombre de financements non gouvernementaux obtenus grâce à l'application des capacités des communes et des associations locales (financement supplémentaire obtenu et géré)</b>	Parmi les 21 communes cibles, seule la commune de Sokone a la capacité d'identifier et d'obtenir un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques, mais elle doit encore renforcer ses capacités de gestion financière. Les autres communes n'ont pas cette	Au moins 8 propositions de projets ont été rédigées et soumises par les communes ou les OSC.  Au moins 2 GIC sont en cours de création.	Chaque commune, CIC ou association locale partenaire du conseil municipal concerné par le projet a obtenu un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques.  Au moins quatre (4) GIC ont été créés afin de joindre leurs forces en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Nombre d'emplois pérennes créées pour obtenir et gérer ces fonds supplémentaires.

			capacité. Les communes de Grandon et de Gaudioul ont adopté une approche GIC avec la commune de Saint-Louis pour prendre en charge les questions environnementales. D'autres communes souhaitent créer des GIC afin d'unir leurs forces pour la prise en charge des questions environnementales et d'adaptation aux changements climatiques.
<b>Composante/résultat 2</b>	<b>Indicateur 7 : Investissements et pratiques résilientes</b> Les ménages vulnérables adoptent des investissements, des pratiques de subsistance diversifiées et résilientes (ciblant les groupements de femmes) en tant que stratégies essentielles pour la gestion des risques climatiques.	Il convient de noter qu'à travers le PUJDC, les villages des quatre (4) sites du projet sont équipés d'un forage. Cependant, les périmètres irrigués n'ont pas encore été creusés ; ils pourraient aider à générer davantage de revenus. Certains projets ont distribué du matériel génétique adapté à l'agriculture, fruit de la recherche de l'ISRA. Mais l'accès au matériel génétique est limité pour les groupements de femmes et les agriculteurs vivant dans les 15 communes cibles par le projet. En outre, les cultures (gommiers, anacardiers,	<p><b>Systèmes hydrauliques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 10 ha de périmètres irrigués aménagés à partir de forages</li> <li>- Au moins 20 ha de bas-fonds aménagés</li> <li>- Au moins 20 ha de terres restaurées</li> <li>- Au moins 2 mares creusées</li> </ul> <p><b>Systèmes agrosylvopastoraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 5000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes à forts rendements</li> <li>- Au moins 800 km de pare-feu sont réalisés et le foin récolté apporte des revenus supplémentaires</li> <li>- Au moins 50% du produit de la vente augmente pour les filières de la gomme, de l'anacarde et des produits de la pêche grâce à la mise en place de moyens de subsistance alternatifs et rentables impliquant des systèmes agroforestiers et</li> </ul> <p><b>Hypothèse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une expertise nationale pour soutenir les ménages dans leurs efforts d'adaptation</li> <li>- Partenariat efficace avec l'ANACIM</li> <li>- Participation et implication des communautés cibles</li> <li>- Le secteur privé est activement impliqué dans le projet.</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La non-participation du groupe cible en raison d'une mauvaise compréhension des questions de changement climatique</li> <li>- Les fluctuations du marché résultant de la faiblesse des ventes</li> <li>- Coût élevé de l'énergie utilisée pour le fonctionnement des unités de transformation</li> </ul>






123. Rapport de mise en œuvre du PNUD et le Coordinateur technique régional PNUD-FEM apporternent une contribution importante au RFP FEM annuel pour la période de juillet (année précédente) à juillet (année en cours) pour chaque année d'exécution du projet. Le Coordinateur de projet prendra toutes les dispositions utiles pour les indicateurs inclus dans le cadre des résultats du projet fascent l'objectif d'un suivi annuel bien avant la date limite de soumission du RFP et qui sont présentés dans le RFP. Le rapport qui est soumis au FEM régulier, et les programmes seront consignés dans le RFP. Le rapport qui est soumis au FEM chaque année doit également être soumis en langue anglaise et complique au CDP. Le bureau de pays du PNUD coordonnera la contribution du point focal opérationnel du FEM de fin de projet pour discuter des enseignements tirés et des possibilités de mise à l'échelle.

124. Enseignements tirés et production de connaissances : les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention par le biais des réseaux de formes d'échange d'informations existants. Le projet identifie à son objectif et diffusez à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'intervention du FEM : conformément à son objectif et aux domaines d'intervention/programmes correspondants du FEM, ce projet préparera le suivi des domaines d'intervention du FEM : conformément à son objectif et du PNUD-FEM. Le Coordinateur et l'équipe du projet mettront à jour le ou les outil(s) de suivi des domaines d'intervention du FEM pour l'approbation de la situation de référence/du PDG, soumis à l'appendice D, et les communiqueront aux consultants chargés de l'examen à mi-parcours et aux consultants chargés de l'évaluation finale avant que les missions d'examen et d'évaluation requises n'aient lieu. Le ou les outils de suivi actualisés du FEM lui seront soumis en même temps que le rapport d'examen à mi-parcours et le rapport d'évaluation finale.

125. Outils de suivi des domaines d'intervention du FEM : conformément à son objectif et du PNUD-FEM. Le Coordinateur et l'équipe du projet mettront à jour le ou les outil(s) de suivi des domaines d'intervention du FEM pour l'approbation de la situation de référence/du PDG, soumis à l'appendice D, et les communiqueront aux consultants chargés de l'examen à mi-parcours et aux consultants chargés de l'évaluation finale avant que les missions d'examen et d'évaluation requises n'aient lieu. Le ou les outils de suivi actualisés du FEM lui seront soumis en même temps que le rapport d'examen à mi-parcours et le rapport d'évaluation finale.

(g) planifier et programmer les réunions du CDP et finaliser le plan de travail annuel de la première année.

Le Coordinateur du projet préparera le rapport de lancement au plus tard deux semaines après l'atelier de lancement. Le rapport de lancement sera approuvé par le bureau des pays du PNUD et le Comité régional du PNUD-FBM et sera validé par le Directeur national du Projet.

standard établis par le BIE du PNUD pour les projets financés par le FEM et disponibles au Centre de ressources pour les évaluations du PNUD (CRE). Comme il est indiqué dans les présentations lignes directrices, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultations qui sortent embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou à l'appui-conseil du projet à évaluer. Le point focal opérationnel du FEM et d'autres parties prenantes seront associés et consultés au cours du processus d'évaluation à mi-parcours. Ce processus sera coordonné par la Direction de la Coopération et des financements extérieurs (DCE) du MFP conformément au décret 2017-480 ladite assure la présidence du Comité de pilotage institué à cet effet. La Direction du Groupe PNUD-FEM offre un appui supplémentaire en matière de qualité. Le rapport final de l'examen à mi-parcours sera disponible en langue anglaise et sera approuvé par le bureau de pays du PNUD et le Consseiller technique régional du PNUD-FEM, et valide par le CP.

127. **Evaluation finale : une évaluation finale effectuée à l'achèvement de tous les principaux produits et activités du projet.** Le processus d'évaluation finale sera conduit suivant le même procédé que l'évaluation à mi-parcours et commentera trois mois plus tard la clôture opérationnelle du projet, ce qui permettra à la mission d'évaluation de se poursuivre pendant que l'équipe du projet est encore en place, tout en veillant à ce que le déroulement des conclusions sur des aspects tels que la durabilité du projet. Le Coordinateur de projet démettra sous contrat jusqu'à ce que le rapport d'évaluation finale de la direction aient été finalisés. Le mandat, le processus et le rapport d'évaluation finale surviennent les modèles et directives standardisés par le BIE du PNUD pour les projets financés par le FEM et disponibles au Centre de ressources pour les évaluations du PNUD. Comme il est indiqué dans les lignes directrices, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou à l'appui-conseil du projet à évaluer. Le point focal opérationnel du FEM et d'autres parties prenantes seront associés et consultés au cours du processus d'évaluation finale. La Direction du Groupe PNUD-FEM offre un appui supplémentaire en matière d'assurance de la qualité. Le rapport d'évaluation finale sera approuvé par le bureau du pays du PNUD et le Conseiller technique régional du PNUD-FEM, et validé par le CP. Le rapport d'évaluation finale sera disponible en langue anglaise sur le site du CRE du PNUD.

128. **Rapport final :** Le REP final et le rapport d'évaluation finale du projet ainsi que la réponse de la direction correspondante serviront de rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le CP lors d'une réunion d'examen de fin de projet pour discuter des enseignements tirés et des possibilités de mise à l'échelle.

Exigences obligatoires du FEM en matière de S&E et budget de S&E	Détail	Coûts indiqués à l'inputer au budget du projet (en dollars des Etats-Unis)	Principale Responsabilité	Exigences de S&E du FEM
Atteinte de lancement		Dans les deux mois suivant la signature du document de projet	Gestionnaire de projet	Bureau de pays du PNUD
Rapport de lancement		Dans les deux semaines suivant l'atteinte de lancement	Gestionnaire de projet	Bureau de pays du PNUD
Exigences standard du PNUD en		Trimestriel, annuel	Bureau de pays du PNUD	Matière de suivi et d'établissement de rapports, telles qu'elles sont énoncées dans les PPO du PNUD
Exigences de suivi et de reporting de mise en œuvre du FEM		Annuel	Aucun	Par an : 4 000 USD
Rapport de suivi les politiques		Annuel	Aucun	Par an : 3 000 USD
Audit NIM selon les politiques		annuelle ou autre selon les politiques d'audit du PNUD	Bureau de pays du PNUD	d'audit du PNUD
Enseignements tirés et production		Annuler	Par le PNUD	Gestionnaire de projet
Suivi des connaissances		Annuler	Par le PNUD	Gestionnaire de projet
Environnementaux et sociaux et les cas échéants		Permanente	BP du PNUD	Plans de gestion correspondants, le cas échéant
Réunions du CDP/Conseil		Annuller	Aucun	Conseil d'administration du Gouvernement
Suivi des risques		Permanente	Par le PNUD	Gestionnaire de projet
Environnementaux et sociaux et les cas échéants		Annuler	Aucun	BP du PNUD
Suivi des missions au moins d'un mois		Annuler	Par le PNUD	Conseil d'administration du Gouvernement
Outil de suivi à moyen terme du projet		Avant la mission d'examen à mi-parcours.	Par le PNUD	Gestionnaire de projet
Evaluation indépendante à mi-parcours.		Entre le 2e et le 3e	30 000 USD	MFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de projets du PNUD, équipe de direction
Evaluation indépendante à mi-parcours.		REP		Évaluations et responses de la direction

Exigences de SGE du FEM		Coûts imdicateurs à imprimer au budget du projet <sup>43</sup> (en dollars des Etats-Unis)		Principale responsabilité		Coûts imdicateurs à imprimer au budget du projet <sup>43</sup> (en dollars des Etats-Unis)		Outil de suivi final du FEM mis à jour par l'expert SGE du projet		Evaluation finale indépendante du PNUD et réponse de la direction dans le plan d'évaluation incluse dans le plan d'évaluation du PNUD		Traduction en anglais des rapports d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale		Coût imdicateur TOTAL	
Détail	Subvention FEM	Gestionnaire de projet	PNUD	Avant la mission d'évaluation finale	PNUD	MEFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de trois moins savant la culture opératrice	PNUD	MEFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de trois moins savant la culture opératrice	PNUD	Bureau de pays du PNUD	5 000 USD	Au besoin, le FEM n'acceptera que les rapports en anglais.	134 000 USD	Exculant le temps du personnel des équipes de projet et les frais de personnel et de voyage du PNUD.	
Coûts imdicateurs à imprimer au budget du projet <sup>43</sup> (en dollars des Etats-Unis)	Subvention FEM	Gestionnaire de projet	PNUD	Avant la mission d'évaluation finale	PNUD	MEFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de trois moins savant la culture opératrice	PNUD	MEFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de trois moins savant la culture opératrice	PNUD	Bureau de pays du PNUD	5 000 USD	Au besoin, le FEM n'acceptera que les rapports en anglais.	134 000 USD	Exculant le temps du personnel des équipes de projet et les frais de personnel et de voyage du PNUD.	
Détail	Coûts imdicateurs à imprimer au budget du projet <sup>43</sup> (en dollars des Etats-Unis)	Subvention FEM	Gestionnaire de projet	Avant la mission d'évaluation finale	PNUD	MEFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de trois moins savant la culture opératrice	PNUD	MEFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de trois moins savant la culture opératrice	PNUD	Bureau de pays du PNUD	5 000 USD	Au besoin, le FEM n'acceptera que les rapports en anglais.	134 000 USD	Exculant le temps du personnel des équipes de projet et les frais de personnel et de voyage du PNUD.	

## VIII. MECANISMES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

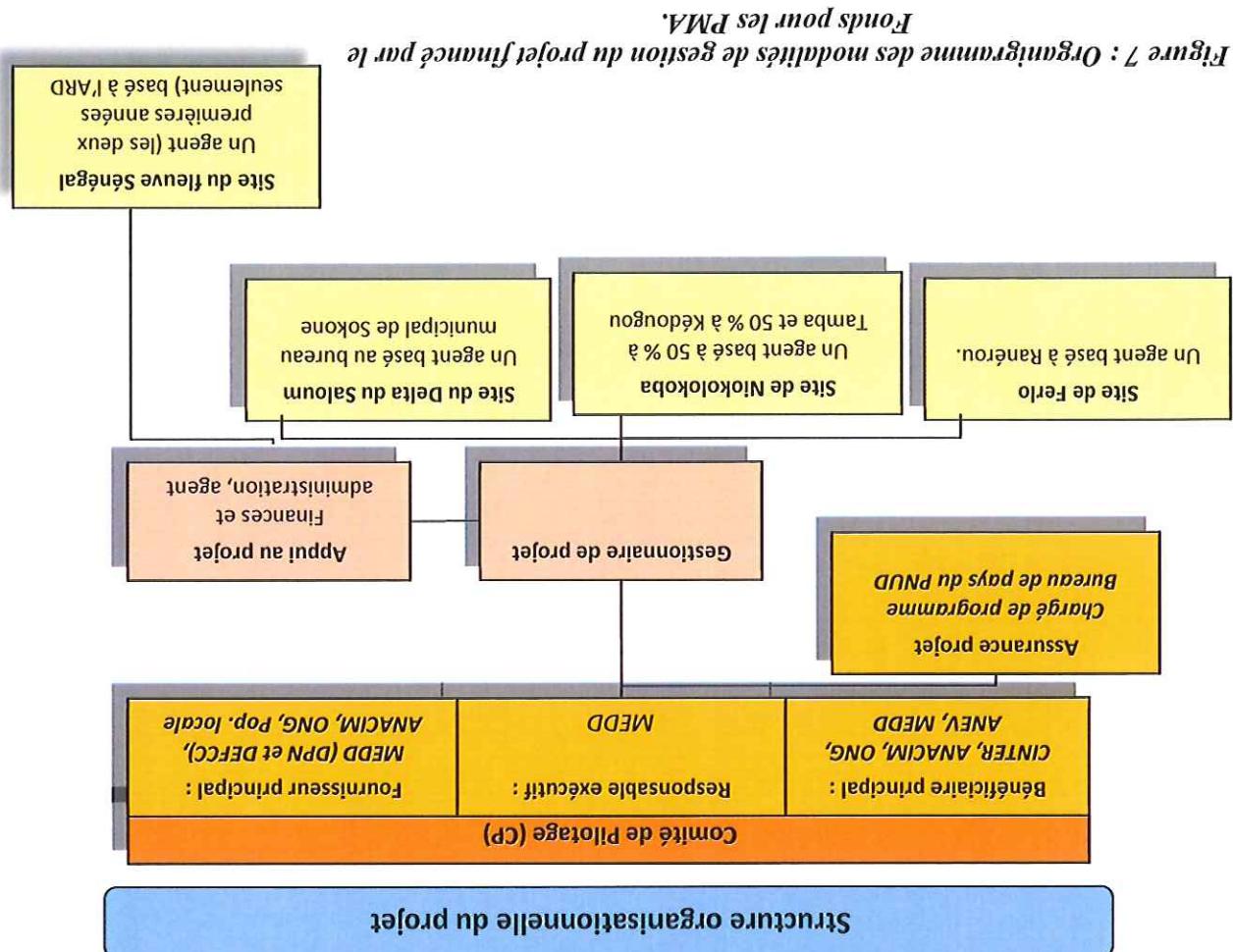
129. Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet : le projet sera mis en œuvre selon la modalité Exécution Nationale (NEX) de mise en œuvre du PNUD, conformément à l'accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement sénégalais et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan à travers la Direction de la Coopération et des Financements extérieurs est l'agence gouvernementale de coordination.

130. L'agence gouvernementale de coopération de ce projet est le Ministre de l'environnement et du développement durable (MEDD) à travers la Direction des Parcs Nationaux. Le Ministère de l'environnement sera responsable de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour les PMA. En tant que Partenariat opérationnel, il sera également chargé de faire rapport au bureau pays du PNUD au Sénégal. Le Partenariat opérationnel est responsable de la gestion de ce projet, y compris du suivi et évaluation des interventions, de l'attribution des résultats et de l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le Ministère de l'environnement créera à Dakar une unité de gestion de projet qui comprendra un coordinateur de projet, un responsable des finances et de l'administration, un expert chargé du suivi évaluation, un secrétaire aide-comptable et 6 chauffeurs dont 4 au niveau des sites du projet. Quatre assistants techniques seront basés sur les sites du projet. Le recrutement sera coordonné par le MFP

131. Le Partenaire opératoire assumerà la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet, ainsi que celle de la réalisation des objectifs et des résultats du projet en temps voulu et de manière vérifiable. Il apportera son soutien et ses contributions à la mise en œuvre de l'objectif, ainsi que celle de la réalisation des objectifs et des résultats du projet en temps voulu et de manière vérifiable. Il apportera son soutien et ses contributions à la mise en œuvre de toutes les activités du projet. La plus haute autorité du Partenaire opérationnel sera le Directeur national du projet (DNP) pour la mise en œuvre du projet. Le DNP présidera le Comité de Pilotage du projet et sera chargé d'assurer la surveillance et l'orientation du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du projet. La fonction de DNP n'est pas remunérée sur les fonds du projet, mais représente une contribution en nature du gouvernement.

132. Le Comité de Pilotage du projet. Crée par arrêté du MEDD qui fixe sa mission, sa composition et son fonctionnement, le CP est chargé de prendre par consensus les décisions de développement à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats en matière de développement, la meilleure valeur économique, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.

136. Les membres éventuels du CP voient leurs candidatures examinées et recommandées pour approbation au cours de la réunion. Par exemple, le rôle de responsable exécutif peut être tenu par un représentant de l'agence gouvernementale de coopération ou du PNUD, le rôle de fournisseur principal par un représentant du MEDD et/ou du PNUD, et le rôle de



135. La structure organisationnelle du projet se présente comme suit :

134. Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le CP peut examiner et approuver les plans trimestriels des projets au besoin et autoriser tout écart important par rapport à ces plans trimestriels convenus. C'est l'autorité qui signe l'accord de chaque plan trimestriel et qui autorise le début du suivant. Il veille à ce que les ressources nécessaires soient engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème entier le projet et les organisations extérieures. En outre, il approuve la nomination et des responsabilités en matière d'assurance du projet.

- **beneficiaire principal**, c'est-à-dire une personne ou un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui bénéficient en premier ressort du projet. La fonction principale du bénéficiaire principal au sein du CP est d'assurer la réalisation des résultats du projet de vue des bénéficiaires. Le groupe bénéficiaire principal comprend des représentants des communautés, le CINTRER et la population locale, le MEDD/ANEV, l'ANACIM, les autorités municipales et villageoises, les ONG et les OSC.

138. Le responsable exécutif - MEDD - est responsable en dernier ressort du projet, appuyé par le bénéficiaire principal et le fournisseur principal. Le rôle de l'exécutif est de veiller à ce que le projet soit axé tout au long de son cycle de vie sur l'attente de ses objectifs et la réalisation des produits qui contribueront à des résultats d'un niveau supérieur. L'exécutif doit s'assurer que le projet est rentable, en veillant à ce que son approche soit soucieuse des coûts, en équilibrant les exigences du bénéficiaire et du fournisseur. Les responsabilités particulières (dans le cadre des responsabilités assumées du CP) sont les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le conseil chargé du suivi des résultats de l'achèvement opérationnel du projet.</li> <li>• Commanditer une évaluation du projet (seulement lorsqu'il y a accord de partenariat le requiert).</li> <li>• Formuler des recommandations sur les mesures de suivi à soumettre au conseil chargé du suivi des résultats.</li> <li>• Examiner et approuver le rapport final du projet, y compris les enseignements tirés.</li> <li>• Assurer que tous les produits livrables du projet ont été produits de façon satisfaisante.</li> </ul>
<p><b>Clôture d'un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et décliner des changements à apporter au projet par le biais de révisions.</li> <li>• Donner des directives et des conseils ponctuels dans les situations exceptionnelles lorsqu'il y a suivi.</li> <li>• Examiner et approuver le rapport final du projet, faire des recommandations pour les actions de travail annuel et informer le conseil chargé du suivi des résultats des conclusions de l'examen.</li> <li>• Examiner le rapport final du projet, formuler des recommandations pour le prochain plan de travail annuel et recommander les modifications finales du plan.</li> <li>• Examiner les rapports uniques de mise en œuvre avant la certification par le Partenaire opérationnel.</li> <li>• Examiner les rapports réguliers pour examiner le rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet et fournir des directives et des recommandations afin de s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de façon satisfaisante conformément aux plans.</li> <li>• Tenir des réunions régulières pour examiner le rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet et faire des recommandations régulières pour examiner le rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet.</li> <li>• Convenir des tolérances du Coordinateur du projet dans le plan de travail annuel et les plans timestriels au besoin.</li> <li>• Appointer des éléments de réponse aux questions posées par le Coordinateur du projet.</li> <li>• Donner des conseils et recommandations ou de mesures de gestion possibles pour faire face à des risques particuliers.</li> <li>• Convenir des tolérances du Coordinateur du projet dans le plan de travail annuel et les plans timestriels au besoin.</li> <li>• Fourrir des suggestions et une orientation générale au projet, en veillant à ce qu'il respecte les contraintes spécifiques.</li> </ul>
<p><b>Exécution d'un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le rapport final du plan de communication.</li> <li>• Examiner le plan de définition des activités, les critères de qualité, le registre des problèmes, le registre des risques mis à jour et le plan de suivi et de communication.</li> <li>• Examiner le plan de projet et le plan de travail annuel détaillés, y compris les rapports d'Atlas sur la définition des activités, les critères de qualité, le registre des problèmes, le registre des risques mis à jour et le plan de suivi et de communication.</li> <li>• Examiner le rapport d'étape de lancement (si un plan de lancement était requis).</li> <li>• Déleguer toute fonction d'assurance du projet, le cas échéant.</li> <li>• Unité de coordination du projet (UCP).</li> <li>• Convenir des responsabilités du Coordinateur du projet, ainsi que celles des autres membres de l'équipe.</li> </ul>
<p><b>Définir un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et approuver le plan de lancement (si ce plan était requis et présenté au CLEP).</li> </ul>
<p><b>Tableau 2 : Responsabilités du CP</b></p>

137. Les responsabilités particulières du CP suivantes seront précisées par arrêté du Ministre de l'environnement et du développement durable :

représentants d'autres parties prenantes peuvent être inclus dans le CP, si il y a lieu. Des bénéficiaire principal par un représentant du gouvernement ou de la Société civile. Des

### Le fourniſſeur principal

142. Lorsque la taille, la complexité ou l'importance du projet le justifient, le bénéficiaire principal peut déléguer la responsabilité et l'autorité de certaines des responsabilités en matière d'assurance (voir la section intitulée « Assurance du projet »).

- La spécification des besoins du bénéficiaire est précise, complète et sans ambiguïté ;
  - La mise en œuvre des activités à tous les stades est contrôlée afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins du bénéficiaire et qu'elles progressent vers cet objectif ;
  - L'impact des changements potentiels est évalué du point de vue du bénéficiaire ;
  - Les risques pour les bénéficiaires font l'objet d'un suivi régulier.

[41]. Les responsabilités du bénéficiaire principal en matière d'assurance sont de vertiler

140. Le bénéficiaire principal est responsable de la validation des besoins et du suivi pour toute répresentation des intérêts de tous ceux qui bénéficient du projet ou pour lesquels les produits variables résultant des activités permettent d'atteindre des objectifs de produits spécifiques. Le rôle de bénéficiaire principal est de surveiller les progrès par rapport aux objectifs et aux critères de qualité. Ce rôle peut nécessiter plus d'une personne pour couvrir tous les intérêts du bénéficiaire. Pour des raisons d'efficacité, le rôle ne devrait pas être partagé entre trop de personnes. Les responsabilités particulières du bénéficiaire principal dans le cadre des responsabilités assumées du CP) sont les suivantes :

- s'assurer que les produits escomptés et les activités connexes du projet sont bien définis ;
- veiller à ce que les projets réalisés dans l'attente des produits escomptés par les bénéficiaires restent cohérents de leur point de vue ;
- promouvoir et maintenir l'accord sur les produits attendus du projet ;
- donner la priorité aux avis des bénéficiaires sur les décisions du CSN quant à la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés et leur donner leur avis ;
- résoudre les conflits de priorité.

### **Le bénéficiaire principal**

139. L'exécutif est responsable de l'assurance globale du projet décrite à la section intitulée « Assurance du projet ». Si le projet le justifie, l'exécutif peut déléguer une partie de la responsabilité des fonctions d'assurance du projet.

- Veiller à ce qu'il y ait une structure d'organisation cohérente du projet et un ensemble logique de plans ;
  - Fixer les seuils de tolérances dans le plan de travail annuel et les autres plans, au besoin,
  - Pour le Coordonnateur du projet ;
  - Suivre et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique ;
  - Veiller à ce que les risques soient suivis et atténus le plus efficacement possible ;
  - Informer le conseil chargé du suivi des résultats, le CP et les intervenants pertinents de l'état d'avancement du projet ;
  - Organiser et présider les réunions du CP.

du CDP est de fournir des conseils sur la faisabilité technique du projet. Le rôle de fournisseur principal doit avoir le pouvoir d'engager ou d'acquérir les ressources nécessaires. Si nécessaire, plus d'une personne peut être requise pour ce rôle. En règle générale, le Partenaire opérationnel, le PNUD et/ou le(s) donateur(s) seraient représentés au titre de ce rôle. Les responsabilités particulières du fournisseur principal (dans le cadre des responsabilités susmentionnées du CDP) sont les suivantes :

- veiller à ce que les programmes vers la réalisation des produits restent cohérents du point de vue du fournisseur ;
- promouvoir et maintenir l'accès sur les produits escomptés du projet du point de vue de la gestion du fournisseur ;
- s'assurer que les ressources du fournisseur nécessaires au projet sont disponibles ;
- communiquer des avis du fournisseur sur les décisions du CSN quant à la mise en œuvre des recommandations sur les changements et leur impact sur la qualité des produits livrables essentiels ;
- assurer que toutes les normes définies pour le projet sont respectées et utilisées à bon escien ;
- conseiller sur le choix de la stratégie, la conception et les méthodes pour mener à bien les activités du projet ;
- assurer que les normes définies pour le projet sont respectées et utilisées à bon escien ;
- surveiller les changements potentiels et leur impact sur la qualité des produits livrables du point de vue du fournisseur ;
- surveiller les risques liés à la mise en œuvre du projet.

La section intitulée « Assurance du projet »).

145. Si cela est justifié, une partie de cette responsabilité d'assurance peut être déléguée (voir la section intitulée « Assurance du projet »).

**Coordonnateur de projet :**

- 146. **Responsabilités générales.** Le Coordonnateur de projet a l'autorité de gérer le projet au quotidien pour le compte du CDP dans les limites fixées par le comité. Il est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision pour le projet. Sa principale responsabilité est de s'assurer que le PNUD et le FEM ont été achèvés et soumis au PNUD (y compris la clôture opérationnelle du projet).
- 147. Le Partenaire opérationnel, le MEDD, signe le contrat du Coordonnateur de projet, qui est différent du représentant du Partenaire opérationnel au conseil pour le suivi des résultats qui est le Directeur du projet. Ses responsabilités spécifiques sont décrites à l'annexe E.
- 148. La fonction de Coordonnateur de projet prendra fin lorsqu'un rapport final d'évaluation au PNUD (y compris la clôture opérationnelle du projet).

**Assurance du projet :**

- 149. Responsabilité générale. L'assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du CDP, mais le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appuie le CP en exerçant des fonctions de surveillance et de contrôle objectives et indépendants du projet. Ce rôle permet de s'assurer que les jalons appropriés de la gestion du projet sont gérés et réalisés.

149. Responsabilité générale. L'assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du CDP, mais le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appuie le CP en exerçant des fonctions de surveillance et de contrôle objectives et indépendants du projet. Ce rôle permet de s'assurer que les jalons appropriés de la gestion du projet sont gérés et réalisés.

<p>150. L'assurance du projet doit être indépendante du Coordinateur de projet ; par conséquent, le CP ne peut lui déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance.</p> <p>Un administrateur de programme du PNUD est généralement chargé de l'assurance du projet.</p>	<p>La mise en œuvre des responsabilités en matière de certification doit répondre à la question « que faut-il garantir ? » La liste suivante comprend les principaux aspects affin de s'assurer qu'ils démontrent pertinents, qu'ils suivent les plans approuvés et qu'ils suggèrent qu'il doit être vérifiées par l'assurance du projet tout au long de son cycle de vie continue d'atteindre les objectifs précédents.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'une liaison étroite tout au long du projet entre les membres du CP.</li> <li>• Les besoins et les attentes des bénéficiaires sont satisfaites ou gérées.</li> <li>• Ressort de la justification du projet (analyse de rentabilité).</li> <li>• Une solution acceptable est en cours d'élaboration.</li> <li>• Les bonnes personnes sont impliquées.</li> <li>• Les projets cadrant avec l'ensemble du programme de pays.</li> <li>• Ressort de la justification du projet (analyse de rentabilité).</li> <li>• Une solution acceptable est en cours d'élaboration.</li> <li>• Le projet reste viable.</li> <li>• La portée du projet ne « s'élargit pas » de manière insidieuse.</li> <li>• Les communications internes et externes fonctionnent.</li> <li>• Les règles et réglements applicables du PNUD sont respectés.</li> <li>• Toutes les contraintes législatives sont respectées.</li> <li>• Respect des exigences et des normes de surveillance et de production de rapports du RMG.</li> <li>• Les procédures de gestion de la qualité sont correctement suivies.</li> <li>• Les décisions du CP sont suivies et les révisions sont gérées conformément aux procédures requises.</li> </ul>				
<p>151. La mise en œuvre des responsabilités en matière de certification doit répondre à la question « que faut-il garantir ? » La liste suivante comprend les principaux aspects affin de s'assurer qu'ils démontrent pertinents, qu'ils suivent les plans approuvés et qu'ils suggèrent qu'il doit être vérifiées par l'assurance du projet tout au long de son cycle de vie continue d'atteindre les objectifs précédents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'une liaison étroite tout au long du projet entre les membres du CP.</li> <li>• Les besoins et les attentes des bénéficiaires sont satisfaites ou gérées.</li> <li>• Ressort de la justification du projet (analyse de rentabilité).</li> <li>• Une solution acceptable est en cours d'élaboration.</li> <li>• Les bonnes personnes sont impliquées.</li> <li>• Les projets cadrant avec l'ensemble du programme de pays.</li> <li>• Ressort de la justification du projet (analyse de rentabilité).</li> <li>• Une solution acceptable est en cours d'élaboration.</li> <li>• Le projet reste viable.</li> <li>• La portée du projet ne « s'élargit pas » de manière insidieuse.</li> <li>• Les communications internes et externes fonctionnent.</li> <li>• Les règles et réglements applicables du PNUD sont respectés.</li> <li>• Toutes les contraintes législatives sont respectées.</li> <li>• Respect des exigences et des normes de surveillance et de production de rapports du RMG.</li> <li>• Les procédures de gestion de la qualité sont correctement suivies.</li> <li>• Les décisions du CP sont suivies et les révisions sont gérées conformément aux procédures requises.</li> </ul>				
<p>152. Les responsabilités spécifiques comprennent les éléments suivants :</p>	<p>Tableau 3 : Responsabilités spécifiques de l'assurance du projet</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; background-color: #e0e0e0; text-align: center;">Lancement d'un projet</td> <td style="width: 90%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les fonds soient mis à la disposition du projet.</li> <li>• Veiller à ce que les informations critiques du projet soient suivies et mises à jour dans Atlas, en tenant régulièrement mis à jour dans Atlas.</li> <li>• Veiller à ce que les risques et les problèmes soient gérés correctement et à ce que les registres utilisent notammement le journal de bord de la qualité des activités.</li> <li>• Veiller à ce que les détails et connaissances soient partagées au sein du comité chargé du suivi et présentées dans les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet soit préparées et utilisées dans les détails et connaissances soient aux membres de présentation et de qualité du contenu.</li> <li>• Veiller à ce que le journal de la qualité des activités.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Exécution d'un projet</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que toutes les activités préparatoires, y compris la formation du personnel du projet et le soutien logistique, soient menées à bien en temps opportun.</li> <li>• Veiller à ce que les personnes concernées soient pleinement informées du projet et du projet Atlas afin de faciliter le suivi et l'établissement des rapports.</li> <li>• Veiller à ce que les descriptions des produits du projet et la définition des activités, y compris la description et les définitions des produits du projet et la définition des activités, y compris la du projet.</li> <li>• Veiller à ce que les critères de qualité, ainsi que la correction des activités, y compris la description et les définitions des produits du projet et la définition des activités, y compris la du projet.</li> </ul> </td> </tr> </table>	Lancement d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les fonds soient mis à la disposition du projet.</li> <li>• Veiller à ce que les informations critiques du projet soient suivies et mises à jour dans Atlas, en tenant régulièrement mis à jour dans Atlas.</li> <li>• Veiller à ce que les risques et les problèmes soient gérés correctement et à ce que les registres utilisent notammement le journal de bord de la qualité des activités.</li> <li>• Veiller à ce que les détails et connaissances soient partagées au sein du comité chargé du suivi et présentées dans les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet soit préparées et utilisées dans les détails et connaissances soient aux membres de présentation et de qualité du contenu.</li> <li>• Veiller à ce que le journal de la qualité des activités.</li> </ul>	Exécution d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que toutes les activités préparatoires, y compris la formation du personnel du projet et le soutien logistique, soient menées à bien en temps opportun.</li> <li>• Veiller à ce que les personnes concernées soient pleinement informées du projet et du projet Atlas afin de faciliter le suivi et l'établissement des rapports.</li> <li>• Veiller à ce que les descriptions des produits du projet et la définition des activités, y compris la description et les définitions des produits du projet et la définition des activités, y compris la du projet.</li> <li>• Veiller à ce que les critères de qualité, ainsi que la correction des activités, y compris la description et les définitions des produits du projet et la définition des activités, y compris la du projet.</li> </ul>
Lancement d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les fonds soient mis à la disposition du projet.</li> <li>• Veiller à ce que les informations critiques du projet soient suivies et mises à jour dans Atlas, en tenant régulièrement mis à jour dans Atlas.</li> <li>• Veiller à ce que les risques et les problèmes soient gérés correctement et à ce que les registres utilisent notammement le journal de bord de la qualité des activités.</li> <li>• Veiller à ce que les détails et connaissances soient partagées au sein du comité chargé du suivi et présentées dans les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet soit préparées et utilisées dans les détails et connaissances soient aux membres de présentation et de qualité du contenu.</li> <li>• Veiller à ce que le journal de la qualité des activités.</li> </ul>				
Exécution d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que toutes les activités préparatoires, y compris la formation du personnel du projet et le soutien logistique, soient menées à bien en temps opportun.</li> <li>• Veiller à ce que les personnes concernées soient pleinement informées du projet et du projet Atlas afin de faciliter le suivi et l'établissement des rapports.</li> <li>• Veiller à ce que les descriptions des produits du projet et la définition des activités, y compris la description et les définitions des produits du projet et la définition des activités, y compris la du projet.</li> <li>• Veiller à ce que les critères de qualité, ainsi que la correction des activités, y compris la description et les définitions des produits du projet et la définition des activités, y compris la du projet.</li> </ul>				

153. **Appui au projet**  
 Responsabilités générales : Le rôle d'appui au projet consiste à fournir au Coordinateur du projet le soutien administratif, à la gestion et technique au sein de ce dernier ou de chaque projet. La fonction de tout appui au projet sur une base formelle est facultative. Il est nécessaire de séparer les rôles d'appui au projet et de les besoins de ce dernier afin de maintenir l'indépendance de cette dernière.

154. **Responsabilités spécifiques**. Certaines tâches spécifiques de l'appui au projet incluent :

- Assurer le soutien administratif.
  - Assurer que toutes les transactions financières sont présentes dans Atlas en fonction de la compatibilité dansAtlas en conséquence.
  - Assurer que le projet est conforme dans le plan opérationnel dansAtlas.
  - Veiller à ce que le tableau de bord de la qualité des données du projet reste « vert ».
  - Veiller à ce que les projets des compagnies soient clairs et à ce que leur état d'avancement soit défini dansAtlas.
- une gestion de services administratifs.*

155. **Gestion financière, suivi et rapports.**

Aider à la gestion financière sous la responsabilité du gestionnaire du projet.

Appuyer un soutien à l'utilisation d'Atlas pour le suivi et la production de rapports.

Collaborer, copier et distribuer tous les rapports de projet.

Etablir des procédures de contrôle des documents.

Admettre le contrôle de la révision du projet.

*une gestion de la documentation du projet.*

- Admettre les réunions du CSN.
  - Admettre le processus d'examen de la qualité.
  - Mettre à jour les plans.
  - Recueillir les données relatives au projet.
  - Concevoir et conserver les fichiers de projet.
  - Assurer la gestion administrative.
  - Admettre les réunions du CSN.
- une gestion financière, suivi et rapports.*

156. **Appui au programme**  
 Responsabilités générales : Le rôle d'appui au projet consiste à fournir au Coordinateur du programme le soutien administratif, à la gestion et technique au sein de ce dernier ou de chaque programme. La fonction de tout appui au programme sur une base formelle est facultative. Il est nécessaire de séparer les rôles d'appui au programme et de les besoins de ce dernier afin de maintenir l'indépendance de cette dernière.

157. **Surveillance et utilisation du logo**  
 Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les livrables du projet et la divulgation de l'information du PNUD et la politique sur la participation du public aux projets financés par le FEM devra également être délivrée. Toute référence aux publications concernant des projets financés par le FEM pour avorter des subventions, son logo apparaîtra au côté de celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, d'autres supports écrits tels que les publications élaborées par le projet et le matériel du projet. Afin d'accorder la reconnaissance voulue au FEM pour avoir obtenu des subventions, son logo apparaîtra au côté de celui du PNUD sur la divulgation de l'information du PNUD et la participation du public aux projets financés par le FEM.

• Effectuer des activités de surveillance, telles que des visites de contrôle périodiques et des vérifications ponctuelles»	« Vérification de la qualité des données du projet reste « vert ».
• Assurer que le tableau de bord de la qualité des données du projet est conforme dansAtlas en fonction de la compatibilité dansAtlas en conséquence.	• Veiller à ce que le tableau de bord de la qualité des données du projet reste « vert ».
• Assurer que toutes les transactions financières sont présentes dansAtlas en fonction de la compatibilité dansAtlas en conséquence.	• Veiller à ce que les projets des compagnies soient clairs et à ce que leur état d'avancement soit défini dansAtlas en conséquence.
• S'assurer que le projet est conforme dans le plan opérationnel dansAtlas.	• Assurer que le projet est conforme dans le plan opérationnel dansAtlas.

156. Gestion de projet : l'unité de gestion du projet sera logée au bureau du MEDD. En ce qui concerne les agents locaux, ils seront basés dans les lieux ci-après :
- site du delta du Saloum. Le personnel du projet sera basé dans la mairie de Sokone, le maire s'étant engagé à offrir un bureau dans le cadre du cofinancement.
  - IARD, le directeur de cette agence à Saint Louis ayant pris l'engagement de s'associer et d'offrir un bureau dans le cadre du cofinancement.
  - site du delta du fleuve Sénégal. Le personnel du projet sera basé dans les locaux de l'unité de Ferlo. Le personnel du projet sera basé au centre environnemental de Banerou, le Ministère de l'environnement s'étant engagé à offrir un bureau dans le cadre du cofinancement.
  - Niokolo-Koba. Le personnel du projet sera basé à Tambacounda et à Kédougou, dans le cadre de la recherche de synergies avec le personnel de l'ANEV/MEDD déjà en poste dans la région.

158. **Cofinancement parallèle.** La réalisation effective du cofinancement du projet sera contrôlée à la fois pendant l'examen à mi-parcours et le processus d'évaluation finale et sera présentée au FFM. Le cofinancement parallèle sera utilisé comme suit :

137. Le coût total des projets est de 39 301 169 USD. Leur financement provient des subventions FPMA de 5 460 000 USD, d'un cofinancement de 500 000 USD en espèces qui seront administrées par le PNUD, d'un cofinancement en espèce de 1 000 000 USD du Gouvernement du Sénégal et d'un cofinancement parallèle de 32 341 169 USD. Le PNUD, agissant comme l'agence en charge de la mise en œuvre du FEM, est responsable des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transférée uniquement à son compte bancaire. Le ministère en charge des Finances ouvrira à la demande du MEDD, un compte bancaire pour chaque source de financement, au nom du projet avec deux co-signataires (le Coordinateur ou son suppléant et l'Assistant Administratif et Financier).

162. Achevéement des activités opérationnelles : le projet sera terminé sur le plan opérationnel lorsqu'e les dérivées contributions financières du PNUD auront été fournis et que les activités corrépondantes auront été menées à bien. Ce projet se terminera notamment après l'approbation finale du Rapport final d'évaluation (qui sera disponible en anglais), après la réponse de l'administrateur à cette évaluation et après la réunion du CDP consacrée à l'examen de fin de projet. Le Partenaire opérationnel, par le biais d'une décision prise au sein du CDP, informera le Bureau extérieur du PNUD de l'achèvement des activités opérationnelles une fois due cette dernière aura eu lieu. À ce moment-là, les parties concernées se seront déjà mises d'accord et auront déjà confirmé par écrit les dispositions prises pour la cession de tout matériel qui demeure la propriété du PNUD.

161. Permettre du projet : la fermeture du PNUD sera exécutée conformément aux exigences du PNUD énoncées dans les PPO du PNUD. A titre exceptionnel seulement, une prolongation de la durée initiale du projet sera demandée, sans frais, aux collègues du PNUD établis dans le pays, puis au Coordinateur exécutif du PNUD-FIM.

160. Toute dépense supérieure au montant des subventions du FEM sera absorbée par des ressources autres que celles du FEM (par exemple, le MCARB du PNUD ou le cofinancement en espèces).

159. Révision du budget et tolérance budgétaire : contraint aux exigences du PNUD énoncées dans ses PPO, le Conseil d'administration du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan au titre du Plan de travail annuel global, ce qui permettra au directeur du projet de dépasser le niveau de tolérance au-delà du montant annuel approuvé du budget de ce projet sans qu'une révision par son CD/C conseil d'administration soit nécessaire. Si les écarts suivants se produisent, le Directeur de projet et le Bureau des pays du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe PNUD-FEM avant d'ouvrir de nouvelles mesures considérées comme modifiant les mesures par le FEM. En outre, ces amendements mesureront soumis à une nouvelle demande au FEM : a) réorganisation des allocations budgétaires pour les composantes du projet avec des montants représentant 10 % ou plus de l'ensemble des subventions du projet ; b) mise en place de nouveaux postes budgétaires ou de nouvelles compositions du budget dépassant 5 % de l'allocation initiale du FEM.

PASA	En nature	10 879 741	Bassins, accès à l'eau, équipements, partenariats entre le PASA et les MDDD et le PASA	Fabible
Loumakaï	En nature	10 879 741	capacités des villages.	

163. **Achèvement financier : la clôture financière de ce projet aura lieu lorsqu'e les conditions suivantes seront remplies :** a) le projet est achevé ou a été annulé ; b) le Partenaire opérationnel a signale toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les compétences du projet ; d) le PNUD et le Partenaire opérationnel ont certifié un rapport d'exécution conjoint final (qui sera de révision finale du budget).
164. Le projet sera achevé financièrement dans les 12 mois à compter de l'achèvement des activités opérationnelles ou après la date d'annulation. Entre l'achèvement des activités opérationnelles et l'achèvement financier, le Partenaire opérationnel identifieera et réglera toutes les obligations financières. Il redigera également un rapport final des dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finales signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées et du solde non dépensé, au Groupe PNUD chargé du FEM pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement et intégrée dans l'Atlas par ses soins.

## X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Tableau 8 : Budget total et plan de travail

Atlas Project ID/Award ID number:	00103749
Atlas ID/Project number:	00105641

Unité opérationnelle :	SEN10
Titre du projet :	Promouvoir la finance novatrice et l'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires (Ferlo, Niokolo-Koba, Bas delta du fleuve Sénégal et Delta du Saloum)
Partenaire opérationnel :	Ministère de l'environnement et du développement durable – MDEDD

Résultat FEM/activité Atlas	Resp. Partie/age nt d'exécutio n	ID de fonds	Nom du donateur	Code budget Atlas	Description budget Atlas	Montant total (USD)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Note budgétai re
MEDD	62160	FPMA	71400		Services contractuels – individuels	209 980	80 120	60 620	41 120	28 120	a
MEDD	62160	FPMA	71200		Consultants internationaux	165 000	95 000	60 000	10 000		b
MEDD	62160	FPMA	71300		Consultants nationaux	223 000	110 000	90 000	23 000		c
MEDD	62160	FPMA	71600		Voyages	48 020	21 000	19 500	6 520	1 000	d
1. Financement local novateur pour les activités d'adaptation aux changements climatiques	MEDD	62160	FPMA	72100	Services contractuels – entreprises	280 000	150 000	70 000	55 000	5 000	e
	MEDD	62160	FPMA	72200	Matériel et mobilier	34 000	22 000	12 000			f
	MEDD	62160	FPMA	75700	Formation, ateliers et conf.	40 000	15 500	14 000	10 500		g
<b>Sous-total Résultat 1 Atlas FEM</b>					<b>1 000 000</b>	<b>493 620</b>	<b>326 120</b>	<b>146 140</b>	<b>34 120</b>		
MEDD		BCI			Ouvrages et infrastructures	120000	60000	40000	10000	10000	
MEDD		BCI			Autres achats de biens et services	40000	20000	10000	5000	5000	
MEDD		BCI			Autres achats de biens et services	40000	20000	10000	5000	5000	
MEDD		BCI			Autres achats de biens et services	82000	20500	20500	20500	20500	
<b>BCI Subtotal Outcome 1</b>					<b>282 000</b>	<b>120 500</b>	<b>80 500</b>	<b>40 500</b>	<b>40 500</b>		
<b>TOTAL RÉSULTAT 1</b>					<b>1 282 000</b>	<b>614 120</b>	<b>406 620</b>	<b>186 640</b>	<b>74 620</b>		

Résultat FEM/activité Atlas	Resp. Partie/age d'exécution	ID de fonds	Nom du donateur	Code budget Atlas	Description budget Atlas	Montant total (USD)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Note budgétaire	
MEDD	62160	FPMA	71400		Services contractuels – individuels	420 000	110 000	110 000	110 000	90 000	h	
MEDD	62160	FPMA	71200		Consultants internationaux	150 000	110 000	40 000			i	
MEDD	62160	FPMA	71300		Consultants nationaux	270 000	115 000	65 000	55 000	35 000	j	
MEDD	62160	FPMA	71600		Voyages	88 000	25 000	24 000	23 000	16 000	k	
MEDD	62160	FPMA	72100		Services contractuels – entreprises	330 000	140 000	110 000	40 000	40 000	l	
MEDD	62160	FPMA	72200		Matériel et mobilier	2 753 000	567 000	1 012 000	857 000	317 000	m	
MEDD	62160	FPMA	75700		Formation, ateliers et conf.	189 000	43 000	47 000	53 000	46 000	n	
<b>Sous-total résultat 2 Atlas FEM</b>						<b>4 200 000</b>	<b>1 110 000</b>	<b>1 408 000</b>	<b>1 138 000</b>	<b>544 000</b>		
MEDD	04000	PNUD TRAC – 00012	71200		Consultants internationaux	40 000		20 000		20 000	o	
MEDD	04000	PNUD TRAC	71300		Consultants nationaux	10 000		5 000		5 000	p	
2. Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables	MEDD	04000	PNUD TRAC	71400	Services contractuels – individuels	90 000	22 500	22 500	22 500	22 500	q	
	MEDD	04000	PNUD TRAC	71600	Voyages	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	r	
	MEDD	04000	PNUD TRAC	72100	Services contractuels – entreprises	40 000	20 000	20 000			s	
	MEDD	04000	PNUD TRAC	72200	Matériel et mobilier	20 000	20 000				t	
	MEDD	04000	PNUD TRAC	74500	Charges diverses	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	u	
<b>Sous-total résultat 2 Atlas TRAC</b>						<b>240 000</b>	<b>72 500</b>	<b>77 500</b>	<b>32 500</b>	<b>57 500</b>		
MEDD		BCI			Carburant	58 000	14 500	14 500	14 500	14 500		
MEDD		BCI			Produire 300000 plants (achat gaines)	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
MEDD		BCI			Aménagement mare	180 000	60 000	60 000	60 000			
MEDD		BCI			Matériels lutte contre feux	80 000	30 000	30 000	10 000	10 000		
MEDD		BCI			Ouverture pare-feu	120 000	0	60 000	30 000	30 000		
MEDD		BCI			Matériel de pépinière/reboisement	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000		
MEDD		BCI			Équipement et fourniture	90 000	40 000	20 000	20 000	10 000		
MEDD		BCI			Matériaux et fourniture de bureau	40 000	20 000	10 000	5 000	5 000		
<b>BCI Subtotal Outcome 2</b>						<b>688 000</b>	<b>194 500</b>	<b>224 500</b>	<b>169 500</b>	<b>99 500</b>		
<b>TOTAL RÉSULTAT 2</b>						<b>5 128 000</b>	<b>1 377 000</b>	<b>1 710 000</b>	<b>1 340 000</b>	<b>701 000</b>		
<b>Gestion de projet</b>		MEDD	62160	FPMA	71400	Services contractuels – individuels	209 000	52 250	52 250	52 250	52 250	v
		MEDD	62160	FPMA	74100	Services professionnels (audits)	16 000	4 000	4 000	4 000	4 000	w
		MEDD	62160	FPMA	74596	Coutés directs du projet	35 000	8 750	8 750	8 750	8 750	x

Résultat: FEM/activité Atlas	Resp. Partie/age d'exécution	ID de fonds	Nom du donateur	Code budget Atlas	Description budget Atlas	Montant total (USD)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Note budgétaire
<b>Sous-total gestion de projet Atlas FEM</b>											
MEDD	04000	PNUD TRAC	71400	Services contractuels – individuels	260 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	y
<b>Sous-total gestion de projet Atlas TRAC</b>											
		BCI		Autres prestations de services	260 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	
		BCI		matériels et produits d'entretien	20 000	2 500	5 000	5 000	7 500	7 500	
<b>Sous-total gestion de projet BCI</b>											
<b>TOTAL Gestion de projet</b>											
					550 000	137 500	137 000	136 500	139 000		
<b>TOTAL FEM</b>											
					5 460 000	1 668 620	1 799 120	1 349 140	643 120		
<b>TOTAL PNUD TRAC</b>											
					500 000	137 500	142 500	97 500	122 500		
<b>TOTAL BCI</b>											
					1 000 000	322 500	312 000	216 500	149 000		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>											
					6 960 000	2 128 620	2 253 620	1 663 140	914 620		

#### Notes budgétaires

- a** Cinq collectes de fonds pour attirer des financements climatiques au niveau local (GIC Sokone, GIC Gandon-Gandiolé, Ranérou, Tambacounda et Kédougou) cofinancées par les communes. Le FEM couvrira 100 % l'année 1, 70 % l'année 2, 40 % l'année 3 et 20 % l'année 4.
- b** 21 bénévoles (1 dans chaque commune) cofinancés par le FEM (rémunéré à 100 dollars des États-Unis/mois)
- c** Consultants internationaux à court terme sur la base d'honoraires payés d'avance pendant toute la durée du projet : appuyer la conception des Fonds climatiques décentralisés ; et soutenir la conception des mécanismes financiers novateurs (PPP, mécanisme de partage des avantages, compensations et RSE)
- d** Consultants nationaux à court terme sur la base d'honoraires payés d'avance pendant toute la durée du projet : concevoir des plans d'action clairs pour l'adaptation aux changements climatiques et un budget convaincant ; soutenir la conception et la mise en œuvre du FDAC ; soutenir la conception et la mise en œuvre de mécanismes financiers novateurs (PPP, mécanisme de partage des avantages, compensations et RSE).
- e** Missions internationales et visites de sites par l'équipe centrale :
- f** 10 vols à 2 000 USD/Vol = 20 000 USD IJS Dakar (247 USD x 40 jours) + IJS sites du projet (114 USD x 90 jours) + carburant pour les visites (7 860 USD).
  - g** Assistance technique au renforcement des capacités des mutuelles d'épargne et de crédit, à la formation des femmes à l'accès au crédit (produit 1.3) et à la formation du personnel communal.
  - h** Matériel pour la Mutuelle du Delta du Saloum.

Notes budgétaires	
	Méatriel informatique pour les communes (GIC) et les associations locales : acquisition d'ordinateurs portables, de licences de logiciels, d'imprimantes et d'autres périphériques pour renforcer les capacités des organisations communautaires locales
<i>g</i>	Coutts des ateliers et réunions du projet :
<i>h</i>	Ateliers de formation au niveau local (80 jours à 500 USD/jour), y compris l'impression des supports didactiques.
<i>i</i>	Spécialiste des chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques engagé à temps partiel ; diffuseur/vulgarisateur d'informations climatiques à temps partiel (cofinancé par l'ANACIM) ; spécialiste en communication (équipe UGP) ; deux agents locaux de l'équipe du projet.
<i>j</i>	Consultants internationaux à court terme sur la base d'honoraires payés à l'avance : développement et amélioration de chaînes de valeur résilientes au changement climatique ; et développement de petites entreprises résilientes par le biais de fonds renouvelables.
<i>k</i>	Consultants nationaux à court terme sur la base d'honoraires payés à l'avance pendant toute la durée du projet : un spécialiste forestier (restauration des RNC/UP), un spécialiste des semences résistantes au climat et un spécialiste des banques de céréales ; un formateur pour l'information climatique.
<i>l</i>	Les déplacements sur les sites du projet pour le suivi des activités, y compris les déplacements pour les formations et les déplacements pour l'installation du matériel (par exemple pour l'installation de la station météorologique, 3 missions sont nécessaires : prospection, installation, suivi).
<i>m</i>	Études techniques préalables aux investissements et contrôle qualité de l'investissement (foresterie, installation d'eau, etc.)
<i>n</i>	Vidéaste pour la diffusion des bonnes pratiques
<i>o</i>	Investissements dans la foresterie, l'adduction d'eau, l'agriculture et les chaînes de valeur (produit 2.1) et les machines pour les chaînes de valeur de la transformation : 50 ha de terrains restaurés, 3 étrangs réhabilités, interventions de lutte contre l'érosion sur 900 ha (plantation d'arbres), 25 ha d'adduction d'eau pour les AGR, protection côtière et de lutte contre la salinisation sur 60 ha, 570 000 ha de RNC/UP mieux gérées, 800 km de coupe-feux créés et entretenus, 6 chaînes de valeur résilientes développées (petites machines investies).
<i>p</i>	Formations pour le renforcement des capacités et l'adoption de pratiques résilientes.
<i>q</i>	Consultants internationaux à court terme : évaluateur (mi-parcours + final).
<i>r</i>	Consultants nationaux à court terme : évaluateur (mi-parcours + final).
<i>s</i>	Deux agents locaux de l'équipe du projet (l'agent du site du fleuve Sénégal n'offrira ses services que pendant les 2 premières années, les communes de Gandon et de Gandoile étant mieux outillées que les autres et l'ARD travaillant en étroite collaboration avec elles).
<i>t</i>	Voyages pour l'équipe des agents locaux. Voyages dans le cadre des ateliers de lancement et démarrage effectif du projet : au niveau national et quatre au niveau des sites.
<i>u</i>	Acquisition de : 1) matériel de communication ; 2) véhicules tout-terrain ; ordinateurs portables pour l'UGP et les sites, licences de logiciels et imprimantes et autres périphériques
<i>v</i>	Assurances, frais bancaires (y compris les frais d'administration) et autres frais divers pour l'unité de coordination du projet.

Notes budgétaires					
	Personnel national de l'UGP : chauffeur				
w'	Services d'audit financier annuel du projet				
x	Services d'appui du PNUD (traitement des paiements, achats, recrutements, contrats, etc.)				
y	Personnel du projet : personnel national de l'UGP - Chargé du suivi et évaluation, Agent administratif et financier				

Tableau 9 : Synthèse du financement et du cofinancement

Composantes du projet (résultats)	FEM (USD)	PNUD (USD)	TOTAL des fonds provenant du TRW (USD)
1) Financement local novateur pour les activités d'adaptation aux changements climatiques	1 000 000	0	1 000 000
2) Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables	4 200 000	240 000	4 440 000
Gestion de projet	260 000	260 000	520 000
Total	<b>5 460 000</b>	<b>500 000</b>	<b>5 960 000</b>

Récapitulatif des fonds :

	Montant Année 1	Montant Année 2	Montant Année 3	Montant Année 4	Total
FEM	1 668 620 USD	1 799 120 USD	1 349 140 USD	643 120 USD D	5 460 000 USD
PNUD	137 500 USD	142 500 USD	97 500 USD D	122 500 USD D	500 000 USD D
TOTAL	1 806 120 USD	1 941 620 USD	1 446 640 USD D	765 620 USD D	5 960 000 USD

Remarque : on trouvera de plus amples détails sur les activités à l'annexe F.

168. Les désignations figurant sur les cartes ou autres références utilisées dans le présent Descriptif de projet n'impliquent de la part du PNUD aucune prise de position relative au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ou relative au tracé de leurs frontières ou de leurs limites.

167. Le Partenaire opérationnel convient de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus au titre du Descriptif de projet ne serve à finir un appui à des personnes ou des entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD au titre du présent projet ne figurent pas sur la liste tenue à jour par le Comité du Conseil de sécurité en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance et dans tous les accords subsidiaires conclus au titre du présent Descriptif de projet.

166. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est mis en œuvre et d'y suggérer des modifications au besoin. Le mandat au maintien et à la mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié, tel que celle est exigée en vertu des présentes dispositions, sera considéré comme une violation du présent Accord.

165. Le Partenaire opérationnel :

- met en œuvre un plan de sécurité approprié et le maintien, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mené ;
- assure tous les risques et toutes les responsabilités relatives à sa sécurité et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Toutes les acquisitions des biens et services destinés à la mise en œuvre du PNAC en l'occurrence les matériels et équipements, les fournitures de carburant et consimables, les prestations intellectuelles et services etc. seront exonérées des droits et taxes de toute nature.

165. Conformément à l'article III de l'Accord de base type en matière d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du Partenaire opérationnel, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD dont le Partenaire opérationnel a la garde, incombe à ce dernier.

164. Le présent document, ainsi que le Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays incorporé par référence et signé par le Gouvernement et par le PNUD, constituent ensemble le Descriptif de projet tel que mentionné dans l'Accord de base type en matière d'assistance (ou dans tout autre accord gouvernemental approprié) et toutes les dispositions du Plan d'action s'appliquent au présent document.